

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUIN 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 5 juin 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

PRÉSENTS : Mmes Valérie ADEMA, Géraldine GAU (arrivée à 18 H 03), Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.
MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU, René ROQUES.

ABSENTS : Mmes Sandrine BRINGAY, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Valérie ADEMA.

EXTRAIT **DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 6 07**

Nombre de conseillers en exercice	15
Présents	12
Procurations	0
Votants	12

OBJET : STATION – MARCHÉ PUBLIC - ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX
RELATIF À LA GRANDE INSPECTION DES VÉHICULES DU TC16 – 2025 /
2029.

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a lancé un marché de travaux sous la forme d'une procédure adaptée ouverte. Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique et comprend 3 lots :

- Lot 1 : Fournitures pour GI véhicules TC 16,
- Lot 2 : Unité de maintenance pour GI véhicule TC 16,
- Lot 3 : Contrôles Cofrend 2 pour GI véhicules TC16

La Commission propose les attributions comme suit :

- Lot 1 : Fournitures pour GI véhicules TC 16 - société POMA pour un montant de 91 030,50 € HT pour la tranche ferme et 25 122,07 € HT pour la tranche optionnelle.
- Lot 2 : Unité de maintenance pour GI véhicule TC 16 - société FFT pour un montant de 138 710 € HT.
- Lot 3 : Contrôles Cofrend 2 pour GI véhicules TC16 - société PYREM CONTROLES pour un montant de 7 250 € HT.

Monsieur le maire demande au conseil municipal d'attribuer le marché de travaux relatif à la grande inspection des véhicules du TC16 aux sociétés mentionnées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Décide

Article 1 : d'attribuer le marché de travaux relatif à la grande inspection des véhicules du TC16 aux sociétés mentionnées ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le maire à signer tous documents afférents.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr

Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit

Pour copie conforme – au registre sont les signatures

Ax-les-Thermes, le 16 juin 2025

**Le maire
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance
Valérie ADEMA**

